CREDIT AGRICOLE
SUD RHONE ALPES

Mode Opératoire des Remises D'espèces Déplacées

Pour les coopératives OCCE du Nord Ardèche

Les adhérents à l'OCCE du Nord Ardèche effectuent leurs versements d'espèces auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST selon le mode opératoire suivant :

- Les dépôts d'espèces doivent être effectués uniquement dans les agences suivantes : ANNONAY, SATILLIEU, SERRIERES et DAVEZIEUX.

- Utiliser exclusivement les enveloppes de dépôts du Crédit Agricole Centre-Est, mises à disposition à proximité des coffres troncs.

- Effectuer les dépôts manuels par enveloppes dans les coffres troncs.

- Séparer les pièces et les billets dans des enveloppes différentes (pas de dépôt mixte).

- Les enveloppes contenant un versement de billets ne doivent pas dépasser 3000 euros.

- Les enveloppes contenant un versement de pièces ne doivent pas dépasser 3 kilogrammes soit environ 300 euros. Les pièces sont à verser sans conditionnement particulier.

- Indiquer les mentions suivantes :
  - nom et numéro de l'OCCE remettante,
  - nom du mandataire,
  - n° de compte,
  - montant en lettres,
  - détail du versement par type de pièces ou de billets,
  - date et signature
  - mention **"CLIENT CASRA"**.

- Conserver un exemplaire du bordereau, insérer le second exemplaire dans l'urne prévue à cet effet et déposer l'enveloppe contenant les fonds dans le coffre tronc.